Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 27 Chaâbane 1442
9 Avril 2021

N° 29

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **806**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **808**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **811**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **811**
Avis aux créanciers..... **812**
Convocations
Sociétés anonymes **813**
Sociétés à responsabilité limitée **824**
Actes Administratifs
Avis au public **824**
Divers
Avis au public..... **825**
Rectificatifs **825**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Univers Obligations SICAV **826**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dépôt des Etats Financiers et du Rapport du commissaire aux comptes

Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2019

Renouvellement du Mandat des Membres du Conseil d'Administration

Nomination des Nouveaux Membres de Conseil d'Administration

Nomination du commissaire aux comptes

Nomination d'un Président Directeur Général

SOCIETE INDUSTRIE INVESTISSEMENTS INDINVEST

SA au capital de 3.500.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - Mégrine

UI : 0397906K

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 15/3/2021, sous le n°21701186, quittance n°M020991, il a été décidé :

- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale de l'exercice 2019

- Approbation des états financiers arrêtés par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2019.

- Affectation du résultat de l'exercice 2019

- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs : Taieb Bayahi, Yahia Bayahi et Tahar Bayahi, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Nomination des Nouveaux membres du Conseil d'Administration Messieurs : Khaled Bayahi, Maher Bayahi et Slim Bayahi, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Nomination du commissaire aux comptes Monsieur Yassine Ben Ghorbel inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptable de Tunisie, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 Février, 2021 enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 15/3/2021, sous le n°21701187, Quittance n°M020991, il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Yahia Bayahi en qualité de Président Directeur Général de la société INDINVEST pour la durée de son mandat d'administrateur, et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour diriger la société.

Deux exemplaires des dits procès-verbaux ont été déposés auprès du Registre National Des entreprises de Ben Arous le 22/3/2021 sous le n°202124658.

2021R00965SANB2

Emission de titres participatifs réservée à

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE,

Au TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND

Et à La CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS

Décidée par l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2021

Etablie conformément aux articles 164 et 368 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

INMA HOLDING

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 500.000 DT

Siège social : Résidence Ichbilia, 1er étage Bloc B. Bureau B1.1, Lac II, Les Berges du Lac - 1053 - Tunis - Tunisie

Matricule fiscal / identifiant unique : 1539254/S

Conformément aux dispositions des articles 164 et 368 et suivants du code des sociétés commerciales, l'AGO du 11 mars 2021 a décidé de procéder à l'émission des titres participatifs. La souscription de ces titres participatifs est réservée à LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, au TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et à LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS dans les proportions suivantes :

- LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE : vingt-cinq (25) titres participatifs + cinq (5) titres participatifs;

- TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND : quinze (15) titres participatifs + trois (3) titres participatifs; et

- LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS : dix (10) titres participatifs + Deux (2) titres participatifs.

SOCIETE EMETTRICE : INMA HOLDING, société anonyme au capital social de 500.000 DT, initialement inscrite au registre du commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le numéro B01227282017, titulaire de l'identifiant unique au Registre National des Entreprises numéro 1539254/S, ayant son siège social sis à la Résidence Ichbilia, 1er étage Bloc B, Bureau B1.1, Lac II, les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie.

Montants de l'émission de titres participatifs :

- Cinq millions de Dinars Tunisiens (5.000.000 DT) ; et

- Un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT).

Objet social : la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée ; 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 11 mars 2021 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises en date du 2 avril 2021 sous le n°202128223 et dont une

annonce sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombres et valeur des titres participatifs à émettre :

- Cinquante (50) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacun, totalisant un montant global de cinq millions de Dinars Tunisiens (5.000.000 DT) ; et

- Dix (10) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacun, totalisant un montant d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des titres participatifs : les titres participatifs seront nominatifs.

La propriété des titres participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : la souscription des titres participatifs objet de l'émission pourra être réalisée durant un délai de six (6) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de six (6) mois pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération :

Taux de profit global prévu : La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année une avance et un complément variable calculés comme suit :

- Avance annuelle : Une avance annuelle de 0,1% calculée sur la valeur nominale payable le 30 avril de l'année suivante.

- Complément variable : Un complément variable calculé par référence au résultat avant impôt de la société et après déduction de la première partie de la rémunération des titres participatifs, payable 30 jours après l'arrêt des comptes de l'année concernée par le conseil d'administration de la société, étant précisé que l'arrêt des comptes d'une année sera réalisé au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Ce résultat avant impôts servira à rémunérer en priorité les porteurs de titres participatifs sans que cette rémunération ne dépasse l'équivalent d'une rémunération annuelle composée de 8,0% de la valeur nominale des titres participatifs, en tenant compte de tous les avances annuelles et compléments variables déjà versés aux porteurs de titres participatifs.

Durée des Titres : 7 ans (sauf en cas de liquidation de la Société, les titres participatifs seront remboursés par la Société le septième anniversaire de la date de clôture de souscription).

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargne, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant d'INMA HOLDING ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence les Jardins du Lac (M4) sous le numéro TN5908067022041000401179.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre de titres participatifs détenus ainsi que la tenue du registre des titres participatifs seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par INMA HOLDING.

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par INMA HOLDING.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, du TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et de LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS.

But de l'émission : Financer les investissements d'INMA HOLDING dans les cibles qu'elle aura présélectionnées ainsi que les dépenses liées à ces investissements.

Garantie : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie. Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des titulaires de titres participatifs et d'exercice du droit de vote : Les titulaires de titres participatifs peuvent seuls assister à l'assemblée générale des titulaires de titres participatifs sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires de titres participatifs et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 354 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2021400868SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture des travaux de liquidation

Matricule Fiscal : 1560543B/N/M/000

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et à l'approbation du rapport final du liquidateur, du 19 février 2021, relatif aux travaux de cessation d'activité de la société CentPourCent SARL, enregistré à la recette des finances Ezzahra le 24 février 2021 (Enregistrement n°21700400 - Quittance n°M007976) déposée auprès du Registre National des Entreprises le 02 mars 2021 (Dossier n°202118423) ; il a été décidé :

- L'approbation des comptes définitifs présentés par le liquidateur.

- L'approbation des travaux de liquidation.

- De donner quitus au liquidateur pour sa gestion.

- La radiation de l'immatriculation principale de la société CentPourCent SARL du Registre National Des Entreprises.

2021R00969SRLB2

Changement de l'objet social

Modification de la raison sociale

Prolongation du mandat des gérants

S.I.B.O

S.A.R.L au capital de 2.000.000 dinars

Zone Industrielle Poudrière 1 -

Rue Jameleddine Afghani - Sfax

Identifiant unique 0011630L

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire n°3 du 6 avril 2015, enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax le 22 avril 2015 quittance n°M036242, enregistrement n°1570 1244, il a été décidé de :

- Changer l'objet social de la société qui devient toutes opérations financières, Foncières et non Foncières liées directement à la gestion des actifs de la société.

- Elimination «Société Industrielle de Bois» de la raison sociale est devient seulement «SIBO».

- La prolongation du mandat des deux gérants Mr Abdelhamid Jamal 1er gérant et Mr Moncef Jamal 2ème gérant jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les Etats financiers de l'exercice 2020.

Deux exemplaires du susdit PV et des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax, le 18 février 2016.

2021X00386SRLB2

Approbation des Etats Financiers et Dissolution de la Société

(Société en Liquidation)

Société «CAP SUD TRADING» SARL

Capital social : 610.000,000 DT

Siège social : Résidence Les Lilas App C7 Centre Urbain Nord Tunis 1082

M.F : 1316092F

Conformément au P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 02/3/2021 enregistré à la recette des finances de Charguia sous le n°21701900 le 02/3/2021 quittance n°M029692 déposée au Registre National Des Entreprises sous le n°202120362 le 9/3/2021 il a été décidé l'approbation des états financiers des exercices 2016 à 2019, l'octroi du quitus à la Gérante pour sa gestion des exercices 2016 à 2019, la dissolution de la société et la nomination de Mr Mhamed Ghidhaoui comme liquidateur.

Il appartient à tous les créanciers de la société «CAP SUD TRADING» de présenter leurs dettes au Liquidateur soit directement à son bureau sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à partir de cette publication.

Ce délai est augmenté de 30 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

2021400847SRLB2

AUTRES SOCIETES

La société coopérative centrale des plantes médicinales et aromatique

Et de la transformation des produits alimentaires traditionnels locaux

Barrage Laroussia el Bathane, la Mannouba

Selon le procès-verbal de la séance du 4 mars 2021, enregistré auprès du commis aux finances de Tebourba le 16 mars 2021, sous le numéro M010869 et le numéro 21700400 ont été déposés au Registre national des institutions le 16 mars 2021 sous le numéro 202123135, il a été décidé de nommer les membres du Conseil d'Administration pour une durée de 6 ans :

- Mme Leila Al-Muhaimidi : Présidente du conseil d'administration

- Mme Amal Jaliti : Vice-Présidente

- Mme Noura Aloui : Secrétaire Générale

- Mme Khaoula Balti : Secrétaire Générale adjointe

- M. Anwar Al-Ayari : Trésorier

- Mme Ines El-Ghali : Aide trésorière.

2021R00953SODB2

PETROFAC ENERGY DEVELOPMENTS INTERNATIONAL LIMITED "PEDIL"

Succursale (en cours de liquidation)

Siège de liquidation : Imm. KPMG N°06, Les jardins du Lac II - les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 0983730V

Suivant la décision du CA de la Société Mère du 24/6/2019, enregistrée à la recette des finances le Lac - Tunis le 14/8/2019, sous le n°19505699, Quittance n°M082089, et déposé au RNE le 19/8/2019, sous le n°201940313, il a été décidé la dissolution de la succursale «PEDIL», la désignation de Mr. Hedi Gharbi en qualité de liquidateur.

Avis est donné aux créanciers pour produire leurs créances entre les mains de liquidateur élisant domicile à l'adresse ci-haut référencée.

2021400867SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/3/2021 enregistré à la recette de Grombalia le 29/3/2021 sous le

n°21201496 quittance M025344 Monsieur Hafedh Ben Abdelbeki Sdiri cède la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de téléphones et accessoires sise à l'avenue Farhat Hached n°22 Grombalia à monsieur Iskander Ben Abdelkarim Atrous. Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le quotidien le 1/4/2021.

2021T00383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé en date du 19/6/2016 et enregistré à la recette des finances Palais des finances Bizerte le 29/3/2021 n° d'enregistrement 21201140 quittance n°1023690 Mr Antoine Altavila a acquis à Mr Mourad Henchi la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments incorporels, les objets mobilier et matériel sis au 11 rue du Gana Bizerte.

Toute opposition sera déposée chez l'acquéreur Mr Mourad Henchi demeurant à la route panoramique de la corniche Bizerte dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 02 Avril 2021.

2021T00384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 25/01/2021 enregistré à la recette des finances Kébili le 26/01/2021 sous n°21200432 Quittance n°M002172 Madame Houda Bouzilma vend à M. Nezar Wnays tout le fonds de commerce destiné Bijouterie sise à la rue Ibn Elzobir Kébili. Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 19/2/2021.

2021R00715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat légalisé le 25 mars 2021 et enregistré à la recette des finances le 26/3/2021 sous le numéro M007149 madame Hbiba Ben Bouzid Hdid demeurant à cité Jbal Tajerouine Kef a vendu à madame Maysa Ben Amar Abidi demeurant à cité Etayeb Mhiri Tajerouine Kef tout son fonds de commerce situé à l'avenue Bourguiba Tajerouine exploité pour la (vente des produit alimentaires et des fruit secs, taxiphone). Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

2021R00971FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 15/9/2015 enregistré à Zaouiet Sousse le 17/9/2015 sous le numéro 15200670 quittance numéro M017569 Monsieur Zohayer Ben Hamed Ben Ahmed Khlifi a vendu sous toutes les garanties juridiques et de fait à Monsieur Lotfi Ben Hamed Ben Ahmed Khlifi le fonds de commerce exploité au local sis au boulevard le Caire - route Messaadine - Zaouiet Sousse - Sousse destiné à la réparation, marketing, peinture des autos et vente des accessoires de peinture, huile et graissage, toute opposition doit être déposée chez l'acheteur au local sus indiqué dans les 20 jours à partir la parution de cette annone au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 6/4/2021.

2021S00418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 8/3/2021 enregistré à la recette de Djerba Midoun le 15/3/2021 sous le numéro 21200868 reçu n°Mo16051, la société "Hamdi Mag Déco" (SUARL, R.C n°B2782942012) sise galerie essslem immeuble Bousseta Av Habib Bourguiba Sousse représentée par son gérant Hamdi Boumiza Cin n°08458245 a cédé à la société "Hamdi Magasin Décors Trade" (SARL, RNE n°1706794B) sise rue Jordanie cité Erriad Sousse représentée par son gérant Ridha Boukadida Cin n°04159786, la totalité de deux fonds de commerce exploités dans les divers commerces dans le local sis à la route reliant Midoun à Houmet Essouk.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 20 mars 2021.

2021S00420FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances "Rue de l'Autriche" le 18/3/2021 sous le n°020022M "SOCIETE SUN CARS", a cédé à "SOCIETE RAPIDE SERVICE", la totalité du fonds de commerce lui appartenant et sis au 59 rue Hedi Chaker Tunis et consistant en une Sté de location de voitures.

Toutes les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du cabinet de Me Bouomrane Walid, Avocat, sis au 57 Av de la Liberté, 1002 Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" du 25/3/2021.

2021400848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzeh 6 Ariana le 29/3/2021 sous le n°21201982 Quittance n°M038101 la société Sidi Bousaid de services touristiques identifiant unique 1410 127E a vendu à Mr Rebai Ali Ben Med Arbi titulaire de la CIN n°06184708 tout le Fonds de Commerce exploité comme restaurant avec ses éléments corporels et incorporels situé au 06 Avenue de la Liberté Menzeh 5 Ariana.

Toutes les contestations seront acceptées chez Maître Akremi Yassine ayant son cabinet à Tunis, 02 bis rue d'Argentine bureau n°06 le Belvédère Tunis et ce dans un délai de vingt jours (20 jours) à partir de la date de parution de l'avis de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée le 02 avril 2021 à Echourouk et Le Quotidien.

2021400859FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait par Maître Barhoumi Sonia avocat auprès de la cour d'appel - matricule fiscal numéro 1085594N daté du 2 février 2021 et enregistré à la recette des finances à Sbeïtla le 31-3-2021 numéro de quittance 014753M numéro d'enregistrement 9180056 il a été procédé à la vente de la part de la banque nationale agricole société anonyme au capital de 320.000.000 dinars dont le siège social est sis à Tunis Avenue Hadi Nouira - registre de commerce numéro 000123 L - au profit de monsieur Sadek Ben Abdelkarim Ahmadi domicilié à Sbeïtla la totalité du fonds de commerce sis à la rue Ali Belhouene Sbeïtla destiné pour le stockage des produits paramédicaux et parapharmaceutiques,

Les oppositions sont reçues par l'acquéreur sis à la rue Ali Belahwane Sbeïtla dans un délai ne dépassant pas les vingt jours de la date de sa publication sur le journal officiel de la République Tunisienne.

Le pèsent avis est paru au quotidien "Echourouk" du 02 avril 2021 sous le numéro 10805.

2021400865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 29/3/2021 et enregistré à la recette des finances de Djerba la même date sous numéro 21201324, quittance n°M031388, Monsieur Wassim Ben Nourdine Ben Haj Younes titulaire de CIN n°13411049 délivrée le 5/12/2016 demeurant à Sedghiane Houmet Souk Djerba a vendu à Monsieur Oussama Ben Najib Ben Jemaa, titulaire de CIN n°13446212 délivrée le 19/7/2018 demeurant à Gizen Djerba, la totalité de fonds de commerce exploité à la vente et réparation de téléphone mobile et tous ses accessoires, sise à la rue Abd Elhamid Elkadhi Houmet Souk Djerba, à un prix qui relève à trente mille Dinars (30.000.000) qui est présenté entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Khalil Dhhir, demeurant à la Rue Sidi Abess, 1er étage bureau n°2, Houmet Souk Djerba.

Toute opposition est recevable dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Assabah sous n°22997 en date de 01/4/2021.

2021400869FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Hamda Ben Saïd en date du 10/3/2021 enregistré à la recette des finances du palais des finances Bizerte le 30/3/2021 sous le numéro 21301165 n° de quittance M024419, monsieur Lasaad Ben Sabbah titulaire de la carte d'identité n°08378526, matricule fiscal n°1693739/Y, résidant au 26 avenue 2 Mars Bizerte, a loué à la Société Bendou, enregistrée au Registre national des entreprises sous le n°1715644N, qui a accepté la totalité du fonds de commerce exploité au local sis n°52 Avenue Habib Bourguiba Bizerte, et destiné à la vente du prêt-à-porter.

Cette location a été consentie pour une durée de 3 années renouvelables du 1er avril 2021 au 31 mars 2030.

Cet avis a été publié aux journaux «El Chourouk» et «le Quotidien» le 3/4/2021.

2021T00385FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Hamda Ben Saïd en date du 25/3/2021 enregistré à la recette des finances du palais de finances de Bizerte le 30/3/2021 sous le numéro 21301166 n° de quittance Mo24420, la Société Baudelaire ayant son siège social à l'Avenue Othmen Ibn Affen n°14 bis El Menzah 6 Ariana, enregistrée au Registre national des entreprises sous le n°1714236W, a loué à la Société Bendou, siège social au 8, Rue de l'Inde Tunis, enregistrée au Registre national des entreprises sous le n°1715644N, qui accepte la totalité des fonds de commerce : 1- fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Ali Ennouri route de la Corniche Bizerte, 2- fonds de commerce exploité au local sis au 27 rue 8 Janvier 1938 Bizerte, 3 fonds de commerce exploité aux locaux 17-18-19-20-21 du Centre commercial le B.H, 4- fonds de commerce exploité au local 23 du Centre commercial le B.H, 5- fonds de commerce exploité aux locaux 8-9-10-11-12 du Centre commercial le B.H.

La location de ces fonds a été consentie pour une durée de 10 ans à partir du 1er avril 2021 au 31 mars 2030.

Cet avis a été publié aux journaux «El Chourouk» et «le quotidien» le 3/4/2021.

2021T00386FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat de gérance libre enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 7/01/2021 sous le n°21300023 quittance n°M001070 Mr. Mabrouk Noureddine a confié à titre de location d'un fonds de commerce en gérance libre à Mr. Jebali Marwane le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue des Martyrs Résidence El Kadhi local commercial B5 Rez-de-chaussée El Mourouj 5 Ben Arous destiné à la vente du «Fast Food».

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2021 au 31/12/2021.

2021R00984FCCC3

Location d'un fonds de commerces

Par acte sous seing privé daté du 10/3/2021 enregistré à la R.F. Ksar Hellel le 01/4/2021 quittance n°M019593 enregistrement n°21300592. Les héritiers de monsieur Yousouf Ben Haj Mohammed Mrabet Louent à titre de gérance libre à monsieur Hachem Mrabet demeurant à Cherichira Souassi le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels affecté au commerce en détail des vêtements exploité au local Num 05 espace Hannibal à Ksar Hellel.

Les oppositions éventuelles doivent être formulées auprès du locataire gérance dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au jort.

Publié le 4 Avril 2021 sur les pages des journaux : Alchourouk et le Quotidien.

2021S00419FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Equipe Sportive

1- Nom : Techniques de Pêche à la Ligne

2- Objet : Equipe Sportive

3- But :

Promouvoir la pêche sportive

Formation et encadrement des jeunes pour la pratique de cette discipline

Participation aux différents évènements sportifs sous le régi de la fédération tunisienne de pêche sportive

4- Siège social : 1 Rue Ali Bach Hamba, Hammam-Lif.

5- Administration :

Président : Hamza Krifi

Trésorier : Ahmed Beji

Vice président : Ahmed Ibrahim Rekik

Secrétaire Général : Safwen Ettih.

2021R00611APSF1

Constitution du syndic de la copropriété du complexe

«ELKHOUZEMI»

A l'effet de la tenue de l'assemblée générale constitutive et en présence des propriétaires de la résidence, et selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 23/01/2021 enregistré à la recette des finances Charguia le 25/02/2021 sous le n°21801761 reçu n°27087.

Le Syndic de copropriétaires du complexe «EL-KHOUZEMA», sis au Lot AFH HC04 situé centre urbain nord, et le bureau syndical est constitué comme suit :

Mr. Seifeddine Ben Saad : Président

Mr. Faouzi Ben Khoud : Trésorier

Mr. Amir Ayed : Secrétaire Général

Mr. Foued Arfa : Membre.

2021R00981APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Décision de création : 22/10/2020

Date de PV : 22/10/2020

Dénomination : Groupement de développement de la Femme dans le domaine Agricole et de pêche «El Khir Wa El Barka»

Lieu d'intervention : Boumerdes - Mahdia

Objet de l'intervention : Encadrement de la femme rurale.

Siège : Siège de l'Union Local Agricole et de pêche à Boumerdes

Présidente : Dalila Ben Abdallah

Trésorière : Besma Salah.

2020S01308APSF1

Constitution de Groupement de Développement Agricole

Nom : Le groupement aquatique «Selma» Ouled Farah

Local : Ouled Farah Mbarkia Ouled Haffouz 9180 Sidi Bouzid

Objectif : Utiliser une zone irriguée

Récépissé de dépôt daté : 8/3/2021.

Commission :

Abdelhalim Chouchen : Président de groupement

Mohamed Elhadi Abdellaoui : Trésorier.

2021X00397APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des Propriétaires du Complexe Ezzahra Center

Av. Habib Bourguiba - Ezzahra

En vertu du PV de l'assemblée du 7 janvier 2018, rédigé par les huissiers notaires Maître Mme Fatouma Hamza et le Maître Mohamed El Bezdeh, vu pour la légalisation des signatures au tribunal cantonal Hammam-Lif en date du 16 janvier 2018 sous le n°24003.

Il a été décidé la désignation du bureau du Syndic comme suit :

- Mounir El Hammami : Président

- Mohamed Masmoudi : Vice-Président

- Habib Alili : Trésorier

- Hatem Zargouni : Membre

- Lassaad Othmani : Membre

- Mongi M'Ziou : Membre.

2021R00963APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication immobilière

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude maître Ben Romdhane Nouredine

Avocat à la cour de cassation

Avenue de la Paix Grombalia immeuble Dendena

2ème étage bureau n°9

En vertu de l'article 425 alinéa 6 c.p.c.c et suite aux poursuites immobilières encourues par le saisissant Mohamed Ben el Hédi Ben Salem Ben Hassen agriculteur demeurant à Boushem Machrouha Bouargoub gouvernorat de Nabeul en vue de liquider sa dette due au saisi Mourad Ben Alaya Ben Salah Ben Mohamed Khrebiche agriculteur demeurant à Bouargoub gouvernorat de Nabeul et en exécution de la décision rendue par la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Grombalia le 15 mars 2021 proclamant la réduction de la mise à prix de 40%.

L'avocat poursuivant maître Nouredine Ben Romdhane avocat à la cour de cassation dont le bureau sis à l'avenue de la Paix immeuble Dendenna 2ème étage bureau n°9 Grombalia annonce qu'il procédera à l'adjudication de 2114.318 parts indivises revenant au saisi dans l'immeuble dénommé «ettela 74» objet du titre foncier n°6333.330 Nabeul sis à el Machrouha délégation de Bou-argoub Gouvernorat de Nabeul et contenant 13290 parts et se composant de la parcelle n°777 à vocation agricole qui couvre dans sa majorité des arbres d' orange traditionnelles et des figues de barbarie dans la partie restante sa superficie totale est de 13290 m2 assujettie à un droit de servitude inscrit au profit de la société tunisienne des conduites du gaz à travers le pays tunisien SOTUGAT à la conservation régionale foncière de Nabeul le 12/11/2013 sous le n°13330 volume 13/01 et réservé au passage de la conduite du gaz, ceci étant la mise à prix a été fixée après la réduction judiciaire à dix mille sept cent cinquante deux dinars cinq cent

soixante dix sept millimes (10752.577) sachant que l'adjudication a été reportée à l'audience du lundi 26 avril 2021 à partir de 9 heures du matin et les heures qui suivent devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Grombalia sise à l'avenue de la paix Grombalia notant que l'immeuble dont les parts sont saisies peut être visité à son siège à tout moment dans les jours de la semaine sans conditions préalables.

2021R00964VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du fonds de commerce ci-dessous désigné par l'entremise de Mohamed Ali Karbia huissier de justice demeurant à la rue Ibn El Jazzar Immeuble Dar el Hamd Sousse le 29/4/2021 à 11h du matin sur les lieux :

Cité ettaamir Numéro 3 route Msaken - Sousse.

Partie poursuivante : Madame Imen Ben Afia, demeurant au bureau de son avocat Maître Hatem Ben Rhouma rue Taher Sfar Immeuble Ben Dhieb Sousse.

Partie saisie : Zied Mantoubh, demeurant à cité ettaamir Numéro 3 route Msaken - Sousse

Titre exécutoire : Décision exécutoire le Jugement n°6156 rendue par le Tribunal de Sousse en date du 9/3/2021.

Fonds de commerce mis en vente : la totalité du fonds de commerce (vente de lait et de Produit Laitiers) exploité à cité ettaamir Numéro 3 route Msaken - Sousse composé de ses éléments suivants :

- Eléments incorporels : la clientèle, l'achalandage, le nom commercial

- Eléments corporels : quelques étagères en bois

Mise à prix : fixée à vingt Mille deux cent Dinars (20.200dt 000) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

N.B : Tout participant doit au préalable consigner entre les mains de l'huissier poursuivant la somme de deux Mille deux cent dinars (2.200dt000) soit en espèces ou par chèque certifié.

Pour de plus amples Informations concernant le cahier des charges, contacter l'huissier de justice poursuivant Me Mohamed Ali Karbia.

2021S00425VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : ATTIJARI BANK (ex Banque du Sud) dûment représentée par son Directeur Général ayant son siège social à Tunis, 95 rue de la Liberté domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Hamouda Jamaii, gérant de société, CIN n°00594174, demeurant à Raouad route la plage prés de la mosquée Ariana Nord.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 236291.500/8870400 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du TF n°33874 Ariana dénommé "BHAR LAZRAG 25".

Les dites parts indivises consistent en un terrain nu constructible sis à Raouad plage dans une zone d'habitation à haute densité en pleine expansion donnant sur une route principale menant à Gammarth. Le terrain est clôturé et abrite une construction d'environ 20 m².

Les charges : les parts indivises ne sont grevées que des charges suivantes :

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (25.000,000DT) inscrite le 21/10/2005 (Vol Ariana 113 n°645) au profit d'ATTIJARI BANK.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 7/10/2020 (Vol Ariana 2/2020 n°2546) au profit du saisissant.

Mise à prix après la déduction de 40% : La mise à prix des parts indivises est fixée à (57.750,000 DT)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 10/5/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de l'Ariana.

2021400873VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination curateur à la succession

En vertu d'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 29/3/2021 sous le n°58075, Monsieur Slah Ben Azaiz Guedouar est nommé curateur à la succession du feu Abdessalem Ben Ismail Boudhina, et ce pour procéder à l'inventaire, la gestion et le partage des biens de la succession, à l'amiable ou par voie judiciaire.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au curateur à la succession à son bureau sis au 02 bis Rue de l'Argentine Immeuble ARGENTINA 5ème étage Bureau n°4 Tunis - Tel 99 299 713 /71 841 014.

2021400866VEPA2

Clôture de Mandat judiciaire

Action de sujet : le fonds de commerce situé à la rue Habib Bourguiba Beni Khalled

En vertu de la décision du 30 mars 2021 rendue par le tribunal de première instance de Grombalia dans l'affaire n°114, Mr Bilel Rahmouni en sa qualité de mandataire du fonds de commerce situé à la rue Habib Bourguiba Beni Khalled, informe le publique qu'il a été décidé la clôture du mandat judiciaire.

Tout intéressé doit prendre contact avec les associés.

Mandataire Bilel Rahmouni (Adresse : rue 18 Janvier, immobilier 19 Amen centre app AR2, Ariana 2080 / Tel : 71 709 153 / Fax : 71 709 863).

2021400870VEPA2

Avis

En vertu de l'ordonnance sur requête n°71733 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la nomination de Mr Rahmouni Bilel en tant que liquidateur en vertu de liquider l'appartement situé à la Rue de Baudelaire Omrane supérieur Tunis, la succession du défunt Mr Kharrat Moez en vue de la recenser, l'administrer et la repartir entre les héritiers. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à la rue 18 Janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080. (tel : 71.709.153 fax : 71.709.863).

2021400871VEPA2

Distribution Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance de Tunis

Affaire de distribution n°1067

Le greffier de la chambre de distribution au tribunal de 1ère instance de Tunis annonce que la somme de neuf mille deux cents dinars (9.200.000), consignée à la caisse des dépôts et des consignations en date du 02/10/2017 suivant le reçu n°R006140, suite à la demande de Maître Moez Ben Aissia, avocat à la cour d'appel, matricule fiscal n°1164236J, ayant son cabinet à l'av de la Liberté n°12, Tunis pour le compte de la société Electrostar, à l'encontre de Mr Farid Ajmi.

En effet, une affaire de distribution n°1067 est en cours du tribunal de 1ère instance de Tunis.

Par conséquent, et conformément aux dispositions de l'art 468 CPCC «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédant».

2021400875VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Wifak International Bank

S.A. au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

MF : 798651L/P/M/000

CNSS : 316220-00

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 10h au centre d'affaires de la banque Zone d'activités Kheireddine Lac III - Tunis - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2020.

2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2020.

3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

4. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

5. Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2020.

6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

9. Renouvellement du mandat des co-commissaires aux comptes pour une durée de 3 ans, 2021, 2022 et 2023.

10. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques.

11. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration et les membres des comités de son ressort et fixation des rémunérations des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque.

2021R00968SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS»

S.A. au capital de 40.000.000 dinars

Siège social : Z.I Poudrière 1 Sfax

RNE : 0003836C

Messieurs les actionnaires de LES GRANDS MOULINS DU SUD « GMS» sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mardi 8 juin 2021, à partir de 11 H aux Bureaux de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 11 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Modification et mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la nouvelle réglementation en vigueur et le code des sociétés commerciales.

2021R00972SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE DES EMBALLAGES DE SUD

"SES"

S.A. au capital de 22.500.000 dinars

Siège social : Z.I Ariana - Tunis

RNE : 0014115 J

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages du Sud "SES" sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 19 mai 2021, à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nominations des membres composant le conseil d'administration.

- Renouvellement mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Modification et mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la règlementation en vigueur et le code des sociétés commerciales.

2021R00973SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Boissons du Cap Bon «SBC»

Société anonyme

Au capital de 32 604 000 Dinars divisé en 114 000 actions de 286 Dinars chacune

Siège social : Km 1 Route Menzel Bouzelfa - Soliman

IU : 783152T

MF : 783152T/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Boissons du Cap Bon SA «SBC» informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 11 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers;

3. Affectation du résultat;

4. Approbation des conventions réglementées ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Nomination d'un nouvel Administrateur;

7. Fixation du montant annuel des jetons de présence ;

8. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R00975SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Boissons du Cap Bon «SBC»

Société anonyme

Au capital de 32 604 000 Dinars divisé en 114 000 actions de 286 Dinars chacune

Siège social : Km 1 Route Menzel Bouzelfa - Soliman

IU : 783152T

MF : 783152T/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Boissons du Cap Bon SA «SBC» informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 12 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Amendement de l'article 24 des statuts;

2. Mise à jour des statuts;

3. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R00976SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Centrale Laitière du Cap-Bon - «CLC»

Société anonyme

Au capital de 39 960 000 dinars

Siège social : Km 1 Route Menzel Bouzelfa - Soliman

IU : 28745H

MF : 28745H/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Centrale Laitière du Cap-Bon - «CLC» informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 10 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Amendement de l'article 24 des statuts;

2. Mise à jour des statuts;

3. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R00977SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Centrale Laitière du Cap-Bon - «CLC»

Société anonyme

Au capital de 39 960 000 dinars

Siège social : Km 1 Route Menzel Bouzelfa - Soliman

IU : 28745H

MF : 28745H/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Centrale Laitière du Cap-Bon - «CLC» informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 9 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers

3. Affectation du résultat

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux administrateurs

6. Approbation d'exemption de l'obligation de sous-consolidation

7. Renouvellement du mandat d'Administrateurs

8. Nomination d'un nouvel Administrateur

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Fixation du montant annuel des jetons de présence

11. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R00978SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CENTRALE LAITIERE DE SIDI BOUZID - CLSB - SA

Société anonyme

Au capital de 85 800 000 Dinars

Siège social : Immeuble JOUMANA, Zone d'activité Kheireddine, la Goulette - Tunis

IU : 1201903H

MF : 1201903H/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la CENTRALE LAITIERE DE SIDI BOUZID - SA "CLSB", informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le lundi 3 mai 2021 à 11 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Amendement de l'article 24 des statuts;

2. Mise à jour des statuts;

3. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R00979SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE LAITIERE DE SIDI BOUZID - CLSB - SA

Société anonyme

Au capital de 85 800 000 Dinars

Siège social : Immeuble JOUMANA, Zone d'activité Kheireddine, la Goulette - Tunis

IU : 1201903H

MF : 1201903H/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la CENTRALE LAITIERE DE SIDI BOUZID - SA "CLSB", informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le lundi 3 mai 2021 à 10 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers;

3. Affectation du résultat;

4. Approbation des conventions réglementées ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Approbation de l'exemption de sous-consolidation;

7. Fixation du montant annuel des jetons de présence;

8. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R00980SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

HANNIBAL LEASE

Société anonyme

Au capital de 55.000.000 DT

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0766895F

MF : 0766895FAM000

Messieurs les actionnaires de Hannibal Lease S.A sont convoqués en assemblée générales ordinaire et extraordinaire le mardi 27 avril 2021 respectivement à 10 heures et 12 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise sis au boulevard principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation du résultat 2020.

- Nomination d'Administrateurs.

- Nomination d'un administrateur représentant les petits actionnaires.

- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2021 et en 2022 dans la limite de cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT), et d'en fixer les conditions et modalités.

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021.

- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2021.

- Pouvoir pour formalités.

Assemblée générale extraordinaire :

- Modification des articles 8, 13, 19, 22 et 23 des statuts.

- Pouvoir pour formalités.

2021R00983SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "AGRO-SERVICES"

S.A. au capital de 600.000 Dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 - Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 0341486H

Les actionnaires de la Société d'Etudes et de Prestation de Services "AGRO-SERVICES" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 6 mai 2021 à 11 heures à son siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration du premier avril 2021 relatif à l'exercice arrêté au 31/12/2020,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2020,

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020,

5- Affectation des résultats arrêtés au 31/12/2020,

6- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020,

7- Approbation de la décision du conseil d'administration de la société du 10 décembre 2020 pour accorder à la BNA une hypothèque sur le titre foncier n°131282 en faveur de la société de développement agricole (SDA) Henchir Ayed pour contracter des crédits à long et à moyen terme de 200.000 et 80.000 DT respectivement,

8- Ratification de la cooptation d'un nouveau membre du conseil d'administration ;

9- Renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

Tous les documents afférents à la présente assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant le délai légal.

2021R00986SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(Exercice 2020)

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société anonyme au capital de 776.875.000 dinars

Siège social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Identifiant Unique : 0001237A

MF : 1237 A/P/M/000

La Société Tunisienne de Banque informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu le jeudi 29 Avril 2021 à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB – Rue HédiKarray- El Menzah IV- Cité des Sciences «Salle de Conférence» et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2020.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.

7- Désignation de nouveaux administrateurs représentant les participants publics.

8- Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs.

9- Autorisation pour le lancement d'Emprunts obligataires et/ou subordonnés.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray - El Menzah- Cité des Sciences «Salle de Conférence», doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaire. Les structures de la Banque mettront, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

Les actionnaires participant à distance, sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence à la Présidente de l'Assemblée. Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la Banque à l'adresse suivante : www.stb.com.tn pour s'enregistrer et accéder ainsi à la plateforme dédiée et ce, pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme. Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 16 avril 2021. Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la Banque au plus tard le 20 avril 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la Banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée. Tout actionnaire qui veut donner mandat à la Présidente pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 26 avril 2021, son pouvoir au siège social de l'intermédiaire en bourse du groupe la STB FINANCE. Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de l'intermédiaire en bourse du groupe la STB FINANCE.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des actionnaires minoritaires, personnes physiques ou morales, détenant individuellement 0,5% du capital ainsi que les institutionnels détenant individuellement 5% du capital qu'ils sont invités à une assemblée spéciale prévue le 29 avril 2021 à 08 h 30mn du matin -au siège de la STB Finance, sise à l'Immeuble STB- 24, Rue HédiKarray- El Menzah V -Cité des Sciences -Tunis - et ce, en vue d'élire un administrateur représentant leurs intérêts au sein du Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation "STB-Finances") qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB- 24, Rue HédiKarray - El Menzah V -Cité des Sciences -Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

2021R00988SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(Exercice 2020)

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société anonyme au capital de 776.875.000 dinars

Siège social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Identifiant Unique : 0001237A

MF : 1237 A/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi29 Avril 2021, à 11 heures du matin, à l'Immeuble STB - Rue HédiKarray- El MenzahIV- Cité des Sciences «Salle de Conférence» et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Modification des statuts.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Immeuble STB – Rue HédiKarray - El Menzah- Cité des Sciences «Salle de Conférence», doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaire. Les structures de la Banque mettront, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB-24, Rue HédiKarray-El Menzah V - Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2021R00989SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du vendredi 30 avril 2021

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société anonyme

Au capital de 54.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0031440 S

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont informés que la réunion de l'assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 9h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, Tunis en adoptant les moyens de communication à distance, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.

5. Affectation des résultats.

6. Election des membres du Conseil d'Administration.

7. Nomination des commissaires aux comptes.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

10. Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques.

11. Emission d'emprunts obligataires.

12. Emission d'emprunts subordonnés.

Les modalités d'organisation de l'assemblée générale des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.3.2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote (signature légalisée) soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit en le déposant directement au bureau d'ordre du siège social de la société. Il ne sera tenu compte que des votes par correspondance reçus avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale. Un formulaire unique de vote est téléchargeable sur notre site web à l'adresse suivante : www.tlCcom.tnsous la rubrique «Espace Actionnaires»

TUNISIE LEASING ET FACTORING informe ses honorables actionnaires que tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables au siège de la société sur notre site web à compter du 14 Avril 2021.

Tout actionnaire désirant donner un mandat au Président de l'Assemblée pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir, au plus tard 5 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire, son pouvoir au siège de la société. Le formulaire de procuration est téléchargeable sur notre site web.

Pour pouvoir participer à la réunion de l'assemblée générale ordinaire en visioconférence, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse mail suivante : AG@tlf.com.tn avec indication de : Nom et Prénom, ou Raison Sociale; CIN ou Identifiant unique, Nombre des actions détenues et dénomination de l'intermédiaire en bourse. (Consulter notre formulaire d'inscription sur notre site web).

Par ailleurs, les actionnaires peuvent adresser via email à l'adresse AG@tlf.com.tn, toute question et/ou observation, adressée au Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale dans un délai ne dépassant pas le 27.4.2021.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'assemblée générale ordinaire se feront en présence d'un huissier de justice.

2021R00993SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MAC SA

Capital social : Cinq millions de dinars

Siège social : Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance

Les Berges du Lac 1053 Tunis

N° affiliation CNSS : 221691-46

RNE : 0614832X

MF : 614832XPM000

La Société d'Intermédiation en Bourse MAC SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale extraordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053, le vendredi 30 avril 2021 à 13 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital en numéraires ;

2- Scission des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général ;

3- Pouvoirs.

2021R00999SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MAC SA

Capital social : Cinq millions de dinars

Siège social : Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance

Les Berges du Lac 1053 Tunis

N° affiliation CNSS : 221691-46

RNE : 0614832X

MF : 614832XPM000

La Société d'Intermédiation en Bourse MAC SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053, le vendredi 30 avril 2021 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 et 2019 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018 et 2019 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 et 2019 ;

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales. ;

5- Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre des exercices 2018 et 2019 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018 et 2019 ;

7- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre des exercices 2018 et 2019 ;

8- Désignation des administrateurs pour les exercices 2020-2021-2022;

9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022;

10- Pouvoirs.

2021R01000SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MAC SA

Capital social : Cinq millions de dinars

Siège social : Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance

Les Berges du Lac 1053 Tunis

N° affiliation : CNSS 221691-46

RNE : 0614832X

MF : 614832XPM000

La Société d'Intermédiation en Bourse MAC SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053, le vendredi 30 avril 2021 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales. ;

5- Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 ;

8- Nomination des membres du comité de conformité

9- Pouvoirs.

2021R01001SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant Unique : L123

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 10 heures à l'Espace Aréna - Les Berges du Lac - Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°201648 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.

7. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.

8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.

9. Désignation de membres au conseil d'administration

10. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'assemblée générale ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum sus-visé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des Affaires Juridiques) et ce durant le délai légal.

2021R01006SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant Unique : L123

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30 avril 2021à12heures à l'Espace ARENA - Les Berges du Lac- Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital de la Banque et à la modification des articles 19, 21, 34 et 35 des statuts de la Banque.

Augmentation du capital social de la Banque par incorporation de réserves.

Fixation de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes.

Modification de l'article 7 des statuts.

Modification des articles 19, 21, 34 et 35 des statuts.

Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification des statuts.

Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Tous les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des Affaires Juridiques) et ce durant le délai légal.

2021R01007SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 27.500.000 DT

Rue du Lac d'Annecy 1053 – Les Berges du Lac Tunis

Identifiant Unique : 0496311P

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra jeudi 29 avril 2021 à 11h du matin au siège d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration à L'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2020.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3- Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2020.

4- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

5- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020.

8- Fixation des rémunérations des membres du comité permanant d'audit interne et du comité risque pour l'exercice 2021.

9- Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés.

10- Nomination des commissaires aux comptes pour la période : 2021-2023.

11- Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'assemblée pour se faire représenter.

2021R01023SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SDT HADRUMET

SA au capital de 26 500 000 DT

MF : 1335067L

Siège social : Hôtel Diar El Andalous Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société de développement touristique HADRUMET sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le mardi 4 mai 2021 à 10H à l'hôtel Iberostar Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2020;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

4. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur;

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2021S00412SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STYM KURIAT PALACE

SA au capital de 20 005 000 DT

Identifiant unique : 1540985P

Siège social : Bd 14 Janvier Hôtel Tour Khalaf Sousse

Messieurs les actionnaires de la société Touristique Yasmine de Monastir «STYM KURIAT PALACE» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le mardi 4 mai 2021 à 11H à l'hôtel Iberostar Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2020;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

4. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

8. Renouvellement partiel des mandats des administrateurs;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2021S00413SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de l'Industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T)

Société anonyme

Au capital de 1 000.000 DT

Siège social : Hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 Sousse

Identifiant Unique : 0004647D

MF : 004647DAM 000

Les actionnaires de la Société de l'industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T) sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 avril 2021 à 10H au siège de la société à l'hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 à Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation générale de la société ;

2- Approbation du projet de l'avenant n°3 qui sera annexé au contrat de location Gérance du fonds de commerce de la société daté du 25 décembre 2012 et en fera partie intégrante;

3- Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la société, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société durant le délai légal.

2021S00415SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de l'Industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T)

Société anonyme

Au capital de 1 000.000 DT

Siège social : Hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 Sousse

Identifiant Unique : 0004647D

MF : 004647DAM 000

Les actionnaires de la Société de l'industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T) sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 avril 2021 à 11H au siège de la société à l'hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 à Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard afférent à la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et sur l'activité durant l'exercice 2017;

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

4- Approbation des états financiers pour l'exercice 2017;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;

7- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2018-2019-2020;

8- Renouvellement du mandat du commissaire au compte pour les exercices 2018-2019-2020;

9- Questions diverses;

Examen de la situation générale de la société;

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la société, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société durant le délai légal.

2021S00416SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «IMACO TUNISIE»

S.A au capital de : 120000 DT

Registre de commerce : B110470199

Matricule fiscal : 028374A/A/M/000

Siège social : Bd de l'environnement 4022 Akouda - Sousse

La société IMACO TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le lundi 29 mars 2021 a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mardi 27 avril 2021 à 10 heures au siège de la société STB FINANCE, sise au 34 Rue Hédi Karray 1004 El Menzah4 - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice 2020.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation des dits comptes, rapports et conventions.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Questions diverses.

2021S00417SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«LE MOTEUR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 00544426/W/A/M/000

RC : B17291997

Messieurs les actionnaires de la Société «Le Moteur Gros S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 22 avril 2021, à 10h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des Etats Financiers afférents à l'exercice 2020 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

2021400849SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«LE MOTEUR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

MF : 02167/H/A/M/000

RC : B18161996

Messieurs les actionnaires de la Société «Le Moteur S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 22 avril 2021, à 9h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Renouvellement du mandat d'Administrateurs.

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

2021400850SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«IT ALCAR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 1061387/E/A/M/000

RC : B0156022008

Messieurs les actionnaires de la Société «ITALCAR GROS S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 22 avril 2021, à 12h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Renouvellement de mandat d'Administrateur.

2021400851SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«IT ALCAR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 937892 D/A/M/000

RC : B0152222005

Messieurs les actionnaires de la Société «IT ALCAR S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 22 avril 2021, à 11 h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation de jetons de présence.

- Renouvellement de mandat d'Administrateur

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

2021400852SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MMP HOLDING SA

SA au capital de 15 000 000 Dinars

Siège social : Rue 8612 impasse n°4 Zone Industrielle Charguia 1-2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1488518 P

Messieurs les actionnaires de la société MMP HOLDING sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 23 avril 2021 à 14h, à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs.

2021400853SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Capital social : 31 685 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 001514C/P/M/000

RC : B 1102661996

M. les actionnaires de la Société «Sotrabat Immobilière S.A», sont convoqués le vendredi 23 avril 2021 en assemblée générale ordinaire à 13h, au siège de la société sis Rue 8612 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2020

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées,

4- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

5- Quitus aux Administrateurs,

6- Renouvellement des mandats d'Administrateurs.

2021400854SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Investissement & Développement Mécanique IDM»

Capital social : 10 500 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 0710850/N/P/M/000

RC : B129742000

Messieurs les actionnaires de la Société «IDM S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 23 avril 2021, à 12h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

- Renouvellement de mandat des Administrateurs.

2021400855SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"INVESTEC S.A"

Siège social : Immeuble La Brise du Lac - Rue du Lac Mâlaren - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Capital social : 15 000 000 DT

M.F : 1002943 H/A/M/000

R.C : B2430862007

Messieurs les actionnaires de la Société «INVESTEC S.A», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le vendredi 23 avril 2021, à 10h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Exercice 2019 :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2019

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que des conventions réglementées

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux Administrateurs

Exercice 2020 :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2020

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux Administrateurs

6- Renouvellement des mandats d'Administrateurs.

2021400856SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A

Société anonyme

Au capital social de 21.500.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Brise du Lac - Rue du Lac Mâlaren 1053 Les Berges du Lac

MF : 1031657 R/A/M/000

RC : B0193792007

Messieurs les actionnaires de la Société «MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 23 avril 2021, à 11h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 02/4/2021, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Exercice 2019 :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs.

Exercice 2020 :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

2021400857SANB3

Convocation

"SOTUFAM S.A"

Société anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 Beni Hassen

RNE : 0978425E

MF : 0978425E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOTUFAM S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 6 mai 2021 à 10 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

6. Questions diverses.

2021400860SANB3

Convocation

"SOFAM S.A"

Société anonyme

Au capital de 1.000.000,000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba - Teboulba

RNE : 022700S

MF : 022700S/A/M/000

CNSS : 107306-24

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite "SOFAM S.A.", sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 6 mai 2021 à 9 heures, au siège de la Société "CHANTELLE S.A." sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Gode des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, des dits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

2021400861SANB3

Convocation

CHANTUNI SA

Société anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Siège social : Beni Hassen - Gouvernorat de Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite "CHANTUNI S.A." sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 6 mai 2021 à 8 heures, au siège de la Société "CHANTELLE S.A." sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020;

6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2021400862SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MAGHREBINE D'ASCENSEURS ET ASSIMILES

"SOMAS S.A"

Siège social : Rue Chatt Erommen - Espace Tunis Bloc A - 3ème étage - Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 345578 D

C.N.S.S N° : 206352-33

Messieurs les actionnaires de la Société SOMAS sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 22 Avril 2021 à 12 H au siège social sis à la Rue Chatt Erommen, Immeuble Espace Tunis, Bloc A, 3ème Etage, APP. A3.4, Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer, sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de l'article 2 des statuts (objet social).

2021400863SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAGHREBINE D'ASCENSEURS ET ASSIMILES

"SOMAS S.A"

Siège social : Rue Chatt Erommen - Espace Tunis Bloc A - 3ème étage - Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 345578 D

C.N.S.S N° : 206352-33

Messieurs les actionnaires de la Société SOMAS sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 22 avril 2021 à 10H au siège social sis à la Rue Chatt Erommen, Immeuble Espace Tunis, Bloc A, 3ème Etage, APP. A3.4, Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation s'il y a lieu :

- du rapport du conseil d'administration sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2020;

- des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Fixation du montant des jetons des présences;

5- Affectations des résultats;

6- Désignation d'un commissaire aux comptes (2021 - 2022 - 2023)

7- Remplacement d'un administrateur

8- Questions diverses.

2021400864SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire

Société de Liberté d'Exploitation des Eaux Minérales S.A «HAYET»

S.A au capital social de 5.600.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 9100 Sidi Bouzid

Identifiant Unique : 421684H/A/M/000

CNSS : 102925-08

Le conseil d'administration de la Société convoque les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30/4/2021 à 9 heures du matin au siège de l'unité de production de la société située à Baten El Gazel Nord à Jelma, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2019.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2019.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

5. Affectation du résultat net de l'exercice 2019.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Désignation/Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices (2020), (2021) et (2022).

8. Pouvoirs.

2021400872SANB3

Convocation à l'assemblée générale spéciale

De la SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE «TUNIS-Re» S.A

Année 2021

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 de dinars

Siège social : 12 Avenue du Japon Montplaisir - 1002 Tunis

RC : B1115971996

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu le jeudi 15 avril 2021 à 9H00, à l'Institut Arabe Des Chefs D'entreprises «IACE» Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs pour la période 2021, 2022 et 2023.

NB : les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2021400879SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Tuniso - Seoudienne d'Investissement «TSI»

SA au capital de 2 000 000 DT

RNE : 0381747 G

Les actionnaires de la Tuniso-Seoudienne d'Investissement sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale ordinaire le lundi 26 avril 2021 à 9 heures au siège social de la société, sis au Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2020,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020,

3. Approbation des conventions réglementées s'il y a lieu,

4. Affectation du résultat de l'exercice 2020,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Fixation de la valeur des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration,

7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication.

2021400881SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale Extra-ordinaire

Biosel Distribution SARL

Au capital de 25 000 dinars

Siège social : 8 Rue de la Parfumerie - Douar Hicher 2086 La Manouba

Identifiant unique : 1684708P

les actionnaires de la Société Biosel Distribution SARL sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30 avril 2021 à 13 heures au siège de la société sis au 8 Rue de la Parfumerie - Douar Hicher 2086 La Manouba, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la dénomination sociale de la société;

2. Augmentation du capital en numéraire par conversion de compte courant associé;

3. Nomination d'un nouveau gérant.

4. Modifications corrélatives des statuts,

5. Pouvoirs.

2021T00391SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Hassen Ben Khalifa a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°1883 en date du 11 février 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à Abbed Délégation de Ksour Essef et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Ksour Essef ou de la Municipalité de Ksour Essef.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Ksour Essef ou Le Président de la Municipalité de Ksour Essef, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Emnaouar Ben Omar Ben Mouhamed Rjeb a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°2501 en date du 25 février 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement

classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à El Ajilet Délégation de Ouled Chamekh et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Ouled Chamekh ou de la Municipalité de Ouled Chamekh.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Ouled Chamekh ou Le Président de la Municipalité de Ouled Chamekh, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Madame Mariam Ben Ali agissante pour le compte de La société Huilerie Frères Ben Abdessalem dont le siège social est situé à Zelba Est - Sidi Alouane a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°2892 en date du 4 mars 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie pour activité d'une huilerie situé à Zelba Est Délégation de Sidi Alouane et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Sidi Alouane ou de la Municipalité de Zelba.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué Sidi Alouane ou le président de la Municipalité de Zelba, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Mohamed Amen Hwas Zahwani agissant pour son compte dont le siège est situé à 60 rue 12 mai - M'Saken, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°3571 en date du 3 mars 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à M'Saken, délégation de M'Saken, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de M'Saken.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de M'Saken, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Ali Triaa agissant pour son compte dont le siège est situé à Ain Elgarsi - Enfidha, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°3317 en date du 25 février 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à Chguarnia-Enfidha, délégation d'Enfidha, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation d'Enfidha.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué d'Enfidha, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

SOCIETE LA MULTI SERVICES ASSURANCES MSA

En voie de liquidation

Siège social : 29 Ave de l'Indépendance Résidence Meriem Bloc B Bureau n°211 Ariana 2080

MF : 0813334R/A/E/000

Monsieur Mohamed Timoumi, liquidateur de la société LA MULTI SERVICES ASSURANCES MSA, informe que tout créancier éventuel à la société, est tenu de produire ses justificatifs à l'adresse suivante : 29 Ave de l'Indépendance Résidence Meriem Bloc B Bureau n°211 Ariana 2080, et ce dans un délai de Trois mois à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2021400858DIVD2

Rectificatifs

«LGR EL MENZAH»

Société anonyme

Au capital de 2 619 036 dinars

Siège social : 58 Rue Ibnou Charaf Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1182145J

L'annonce n°2021400776SANB2 publiée au journal officiel n°27 daté du 02 avril 2021 page 719 se lit comme suit :

RIB : 20 02828 -22300585423-79.

Au lieu de :

RIB : 2002828-22100201771-34.

2021400874RECZ9

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001

BILAN
ARRETE AU 31 Décembre 2020
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	**4.1**	**5 328 039,151**	**6 339 031,954**
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		5 328 039,151	6 339 031,954
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	**4.3**	**1 747 722,632**	**564 308,945**
Placements monétaires		999 938,167	0,000
Disponibilités		747 784,465	564 308,945
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		**52,360**	**52,360**
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		**7 075 814,143**	**6 903 393,259**
PASSIF			
PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES	**4.5**	0,000	0,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	**4.5**	13 307,512	13 179,591
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	**4.5**	26 214,434	25 939,641
TOTAL PASSIF		**39 521,946**	**39 119,232**
ACTIF NET		**7 036 292,197**	**6 864 274,027**
CP1- CAPITAL	**4.7**	6 758 295,047	6 563 717,282
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	**4.8**	**277 997,150**	**300 556,745**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		33,250	32,246
Sommes distribuables de l'exercice		277 963,900	300 524,499
ACTIF NET		**7 036 292,197**	**6 864 274,027**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		**7 075 814,143**	**6 903 393,259**

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001

ETAT DE RESULTAT
DU 01-01-2020 AU 31-12-2020
(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	**4.2**	**319 282,585**	**422 103,265**
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		319 282,585	422 103,265
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	**4.4**	**32 020,386**	**7 630,322**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**351 302,971**	**429 733,587**
CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION	**4.6**	0,000	-33 571,855
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	**4.6**	-41 685,025	-43 206,397
REVENU NET DES PLACEMENTS		**309 617,946**	**352 955,335**
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	**4.6**	-29 800,768	-27 932,370
RESULTAT D'EXPLOITATION		**279 817,178**	**325 022,965**
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	**4.8**	-1 853,278	-24 498,466
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**277 963,900**	**300 524,499**
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 853,278	24 498,466
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-8 189,862	-8 167,487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**271 627,316**	**316 855,478**

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
loi 2001-83 du 24/7/2001
JORT n° 59 du 24/07/2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01-01-2020 AU 31-12-2020
(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**271 627,316**	**316 855,478**
Résultat d'exploitation	279 817,178	325 022,965
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-8 189,862	-8 167,487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	**-238 006,236**	**-290 492,400**
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**138 397,090**	**-1 600 601,081**
SOUSCRIPTIONS	**6 663 728,357**	**4 173 220,454**
- Capital	6 458 197,536	4 037 124,795
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 119,602	-11 217,673
- Régularisation des sommes distribuables	209 650,423	147 313,332
RACHATS	**-6 525 331,267**	**-5 773 821,535**
- Capital	-6 255 464,832	-5 552 269,460
- Régularisation des sommes non distribuables	4 154,525	15 217,386
- Régularisation des sommes distribuables	-274 020,960	-236 769,461
VARIATION DE L'ACTIF NET	**172 018,170**	**-1 574 238,003**
AN4- ACTIF NET		
En début de l'exercice	6 864 274,027	8 438 512,030
En fin de l'exercice	7 036 292,197	6 864 274,027
AN5- NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	65 303	80 326
En fin de l'exercice	67 320	65 303
VALEUR LIQUIDATIVE	**104,520**	**105,114**
AN6- TAUX DE RENDEMENT	**3,80%**	**4,28%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2021R00982BCFA5